DEC172552DR15

Décision portant nomination de Mme Natacha PEREBASKINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) et nommant M. Jean-Louis MERGNY en qualité de directeur :

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5320¹ en septembre 2017 ;

Considérant que Mme Natacha PEREBASKINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012.

DECIDE:

Article 1^{er} : Mme Natacha PEREBASKINE, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Natacha PEREBASKINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Natacha PEREBASKINE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Fait à Talence, le 5 septembre 2017 Le directeur de l'unité Jean-Louis MERGNY Visa de la déléguée régionale du CNRS Gaëlle BUJAN Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux Eric DUTIL Visa du délégué régional de l'Inserm Aquitaine Poitou-Charentes Philippe LECONTE